INTERIEUR.

Neuvelle-Oricane, 20 mais Nous apprenons que les souscriptions au fonde capital de s compagne du desséchement de la Nouvelle-Octana, sont rrises avec avidité. Nous engageons les citopens qui ont à u if l'assamissement et par suite la prospénié de la ville, à tes pas perdre un jour, s'ils voulent invests que que capiour dans une opération, qui, outre le grand but qu'elle se opose, ne peut manquer de douner de fort julis dividendes.

Nous avons appris avec peine que notre article d'hier sujet des mesures à prendre peur assainir la ville pencant l'apoque des maladies, avait produit une vive inquié Ante sur quelques uns des étrengers depuis peu de tems en cette ville. Nous avions pense au contraire qu'en reenmandant l'emploi de ces meseres, et mettant les ci-Chens sur leurs propres gardes il ne pourrait en résulter e p'us de confiance dans tous les esprits.

Nous prions donc coux qui pourraient concevoir de le Cante a ce sujet, de vouloir se tranquilliser, et de creire * reout que la ville prendra tous les moyens possibles peur garantir non seulement leur existence mais encor

Premier triomphe de la Compagnie du Besechement. Les marais seront-ils desseches? Oui .-- Pourgeoi?--Les premiers essais de la Compagnie ont fuit merve lle -Comment!-Ils ont mis à sec les plus grands obstacles - Expliquez vous -- Les detracteurs du projet

Nous nous empressons de publier le communique suiventral tend a amender notre article d'hier intitule "Cilegens, garde à vous!" L'auteur de ce communiqué, et nous partageous son opinion, propose que l'inspection des mais con et des cours soit confise à quelques citoyens pris dins chaque district, de manière que la surveillance de Canque commis aire s'étende sur huit, dix ou douxe maisons à la proximite de la sienne. Nous croyons ce moyen ties convenable, parce que la surveillance sera plus imremate et aura des résultats plus prompts et plus favo-

Nons reviendross sur le sujet que nous avons trait h er, et nous invitone tous ceux qui auraient des mesures signs à proposer, de neus faire l'honneur de nous les commamquer: nous nous empresserons toujours de les pube creatin qu'elles soient sommises à l'attention du public, c: a celie de nos magistrats.

(Communiqué.) A.M. l'eusteur de l'Abeille!

Votre article de ce jour, Citoyens, garde à vous! me suggore les retlexions survantes auxqueines vous accorderes is le jugez a propos, une place dans les colonnes de re estimable journal.

Pour prevenir, autant que possible, les maladies qui vanissent chaque annee la ville de la Nouvelle-Orleans, mesares que vous proposez sont bonnes, tres bonnes, cars selou moi in uffis intes; voici mon avis; il convienait de convoquer en assemblee un certain no bre de covens de chaque quartier de la ville, leur soumettre le of d'urgence et les cagager à se charger de l'inspection the huit, dix on douze maisons a leur proximite. Pareille no sure a exe prise dans ma ville natale; lorsque l'on agnat l'invasion du cholèra, et a produit les meilleurs solitate, pour l'assainissement de divers quartiers.

Recevez Monsieur, les civilites empresses D'UN SUISSE, Depuis peu dans la Louisianet

NOUVELLES RECENTES DEUROPE. Le Courrier du nord nous apperte des gazettes andonyant l'arrivoe à Frew York et à Charleston de plusieurs bâtimens venant de l'Europe. Le navire Herace purti du Hâvre le 20 mar-, est arrivé à Charleston et le Colombus, parti de Livere 2 avri, est entré dans le port de New-York.

Pir le navire la Sylvie de Grasse, arrivé à New-York, neuintenous des détails sur la situation du marché du Hâvre au 31 mises. Pendant la somaine qui avait précède cette ite, le coten était en grande demande aux prix courans. Le le marche était très animé, et une augmentation d'un cotime sur les prix aniérieurs avait eu lieu dans une vente e seconde-main de plus de 1700 bales. Etats-Unis, courte-

En raison des vents d'est qui retenaient en mer nombre de tinens, l'approvisionnement regu se bornait à 1037 bailes Marché du coton à Liverpool le 1er. Avril. Les ven-

t n'ont pas été aussi actives, pendant ces derniers jours. Snodi et land, le total des ventes s'éle ait à 4000 balles, eter, à 1200 aux prix de vendredi dernier.

disession du rapport serait entamée le 7 avril.

Le deux articles suivans sont les plus importans du otuu du bill recommande par le comité.

At 1. Le ministre des finances est autorisé à prendre teletanesures qu'il jugera convenables pour mettre à ment et compromettront ainsi l'existence des citoyens execution le ler, et le 2me, articles du traite signe le 4 de qui, se confiant à la bonne administration qui doit règner et don la ratification a eto echangee a Washington le 2 de Fewer 1832, et d'après la tencur desquels la France de trace à millione de la doct pres de la contra de la destruction de la destruct loit pret 25 millions aux Etats Unis.

dott prer 25 millions aux Estats Unis.

Art. Les paiemens qui doivent se faire sur cette somme de 2 millions de france, n'auront lieu qu'autant que le gouvenement des Etats Unis m'aura adopte aucune des cheminées; que l'on doit veiller à la propreté des mai-La discussion qui a eu lieu sur le rapport, n'a rien pré sente d'impriant

Les nouvilles d Espagne ne sont pas d'une grande inportance. Bans une affaire qui est lieu à Elzaburn le 12 mars, le general Mina a regu à l'épaule une blessure prove. nant d'une baie de fusil. Mais cette blessure a été très lé.

CONSIDERATIONS SUR LE MÉXIQUE. La crise actuelle décidera-t-elle du soit du Mexique? apres cet orage qui obscurcit maintenant son horizon po- il d'apprendie que l'Hôtel des Planteurs s'est écroule littque, le calme renaitra-t-il sur une contrée appeles à parce qu'on a enlevé plusieurs pièces qui le soutejouir de tous les avantages de la civilisation, et de tous les naient sans rien mettre pour les remplacer ?Vous ne pourbienfaits d'un gouvernement vraiment democratique! rez poursuivre ni le propriétaire ni l'architecte; vous ne

cette revolution qui, comme les autres n'aura besoin sera une leçona la vérité un peu sevère, mais enfin elle que d'un seul jour pour faire oublier l'affreux sou- n'aura pas été inutile si elle nous oblige à être dorénavenir de toutes les horreurs qui l'auront accompagnee; quelque soit le sang qui aura coule pour satisfaire vie des citoyens. A des vengeances particulières, à des ambitions démésu- Nous ne laisserons pas échapper cette occasion sans par rues; quelque soit enfin le nombre des victimes sacrifices, ler de la surveillance qui doit être exercée sur les navires à la cupidité et à l'agiotage, rienne nous annonce qu'une Nous savons que l'année dernière, un bâtiment a quitté autre revolution, produite par les mêmes causes, fomon- ce port, dans un tel état de dégradation, qu'en arrivant tee par les mêmes passions, entrainant après elle les mémes resultats, ne viendra point encore bouleverser cette tions que nécessitaieut son état de vétusté; il a fallu qu'malheureuse nation qui semble n'avoir brise la verge de elles fussent considérables, puisque, au rapport de personfer d'un tyran que pour accepter les chaines honteuses nes dignes de foi, ces réparations n'ent pas coûté moins de l'anarchie et du despotieme de ses chefs et de ses ma-

Et comment d'autres révolutions n'arrivernient-elles pas! Tout parait concourir à les favoriser. Le peuple est ou il était avant son départ. Ce que nous venons de citer dans un état d'inertie complet; il dort, debout sur le volcan qui fume sans cesse sous ses pieds. Il prodigue son sang et sa vie pour soutenir la cause d'un usurpateur qui se moque de sa crédulité et profite de son erreur, avec ce meme abandon qu'il montre lorsqu'il va, la nuit, cherchant de quartier en quartier un bolero ou un fundango pour y tuer le tems et achever sa provision de signrillos. Tant que cette apathie nationale existera, tant que le peuple ne s'éclairera pas sur ses veritables intérêts, tant qu'il aura pour chefe des ambitieux qui se rient de ses miseres, et ne travaillent qu'à leur fortune et leur avancement; tant qu'il aura de ces prêtres cupides, ministres imposteurs de la sainte religion, qui, joignant leur cause personnelle à celle des usurpateurs et des révolutionnaires, cherchent de tous leurs moyens à le maintenir dans rance profonde; tant enfin que ce même état de choses durers, il y aura dans le Mexique des troubles, des révor lutions, des dissentiess intestines, des guerres civiles, des massacres, des prescriptions, et per conséquent des missacres, des prescriptions, et per conséquent des missacres, des prescriptions, et per conséquent des missacres, des souffrances et des calamités publiques. Telle est notre opinion sur le sert actuel et sur l'avenir, affreux peut-être, de sette république, qui semblait être née poer peut-être, de sette république, qui semblait être née poer gour le control de l'auractue des peur les cheveux.

30 mai A.A. PEYCHAUD. catte mame anethie, on pour mieux dire dans son ignode meilleures destinées: et malheureusement nutre opinion à ce sujet n'est que trop bien fondée. "Ce ne fut

On a besois délouer en nègre poir emedyère une charrêtte. On les domners de bene gagon. S'advesse peint' comme le dit tote bien le plus protond der philo- au no 130, au battin.

ophes et le plus savant des politiques, "on ne fut point, l'ultawa qui perdit Charles XII; s'il n'y sut pas eté défait l l'aurait été nilleurs. Les revers de la fortune se réparent facilement; mais il est impossible de résister aux évansmens qui naissent continuellement de la nature des cho-

Cet état de cheses ne changera-t-il donc jamais? Cette opublique no jouira-t-elle pas un jour des émmenses vantages, du benheur, de la prospérité et surtout de ceto paix intérieure et de cette union indentructible que ous procure notre gouvernement? Oui certus; mais il faut avant cela que le peuple lui même fasse sa propre révolution. Il faut qu'il secone le joug sous lequel il est asservi; il faut qu'il ait la force et le courage de dire à sen chefs supremes, "je veux que vous me gouverniez, mais par les lois et non d'après votre volonté; je veux obéir à tr ces lois dont vous devez être les soutiens et les défenseurs, et non à votre caprice et à vos fantaisies. Je suis las de veraer mon propre sang poer complaire à vos ambitions; ce sang m'est précieux; il est teut entier à la patrie et ne doit être prodigué qu'a la défense de ses droits et de son honneur. Je voux d'une religion qui me console dans mes afflictions, qui adoucisse mes mosurs qui élève men cour, qui éclaire ma raison, sans avilir men caractère; mais je ne yeux point de protres hypocrites, de ministres imposteurs qui flattent mes passions pour mieux les remuer et pour me pressurer ensuite à leur gro, et faire lour prefit du fruit de mon travail et de mon industrie. Je veux dorenavant un commerce libre, et étendu avec tous les peuples de l'Univers qui voudront, avec les denrées qu'ils nous portent en échange de motre et notre argent, nous porter aussi les produits de quelques siecles de lumieres et de civilisation; et je ne veax plus du monopole honteux que se réserve un geuvernement soi disant republicain, je ne veux plus de ce système de prohibition de dontées étrangères : qu'elles rontvent toutes dans nos ports, mais qu'elles soient taxées de manière à avoriser les manufactures et l'industrie intérieures. Je eux exclusivement me livrer au commerce et à l'agriulture, scules richesses vraiment inépuisables, et scules bases essentielles du bonheur, des connaissances et de la civilisation de tous les peuples du monde. Je ne veux plus occuper un temps precieux à la garde de ces mines riches et fecondes que la capidité des hommes et la main du tems doivent cependant épuiser un jour; ces mines funestes ne sont que trup la cause récile de toutes nos révolutione, de toutes nos miseres, comme elles ont eté le cause de la chûte de l'orgueilleuse Espagne.

Si done, le peuple Mexicain veut operer cette révolution, plus de doute qu'il ne parvienne à occuper la place qui lui est marquee parmi les nations; plus de doute que les provinces du Nord et generalement presque toutes celles qui n'ont point de mines à proteger, mais bien une terre fertile à exploiter et une tranquillité intérieure à maintenir, au lieu de se detacher de la fédération générale, ne cherchent au contraire à resserrer les liens indisibles qui doivent les attacher à jamais avec les autres Etats de la république.

C'est à la presse mexicaine, c'est à tous les homme sages, eclairés, et patriotes, qui par bonheur se trouvent encore sur cette terre de desustres et de calamités, à faire tous leurs efforts pour aider le peuple à arriver à ce point le gloire et de prospérite que nous avons faiblement essayé à lui faire entrevoir. Henreux si nos principes qui cont ceux d'un republicain peuvent être apprecies par ous nes freres de l'un et l'autre monde et particulierement à nos freres de la republique mexicaine, nos voisins et nos amis.

DE L'HOTEL DES PLANTEURS. Nous devons dire un mot au sujet de l'enquête qu été ordonnee par le Conseil, afin de connaître la cause qui a occasionne l'accident déplorable survenu à l'Hôtel es Pianteurs, car, s'il arrivait que l'on découvrit qu'il y des l'anteurs, car, s'il arrivait que t'en éécouvrit qu'il y et connaissances, ainsi que les membres de bassillos a eu quelque tort soit de la part du propriétaire, soit de la d'Artillerie sont invités d'essister à son enterrement, qui part de l'architecte qui a fait exocutor des travaux dans aura lieu cet apres-midi, à 4 heures et demis. Il est ex cette maison, il nous semble qu'il serait de toute justice Ste, Marie. d'exiger qu'ils reparassent autant que possible les pertes qu'ils auraient causees, aous disons autant que possible car ils ne pourraient jamais rendre la vie aux victimes de leur imprudence.

Nous savons que, dans tous les pays civilisés, il est difficile que de pareils accidens arrivent, car la, il y a une prevoyance sociale qui veille au salut de tous. La un vo-yerne se borne pas à donner des alignemens, mais personne ne peut construire une maison, ni y faire une re- Comedie Vandeville en 2 actes, de MM. Scribe et Bavare paration tant soit peu importante, sans y avoir eté prealablement autorise par le voyer qui, alors, devient responsable des accidens qui pourraient survenir; et tout le monde conçoit que les choses doivent se passer ainsi, pour la sareté des citoyens qui, ne pouvant pas être juges de la solidité de la maison qui les met à couvert, seraient a fait de politique, les gazettes nons apprennent ce qui souvent exposés s'il en était autrement. Car, si vous laislez le proprietaire libre de cons rapport du comité de la Chambre des Députés sur bon lui semblera, ou d'y faire des réparations considérale l'ire atif à l'indemnité des 25 millions, a ete tait le bles à l'insu de l'autorité établie pour veiller à la sûreté 26 e mars, et après quelques debats, il tut arrêté que la de taux il devre necessirement arriver que beaucoup. de tous, il devra necessairement arriver que beaucoup, soit par ignorance suit par imprudence, soit dans des vues d'économie, négligeroat de faire les choses convenablement et compromettront sinsi l'existence des citoyens mileu831, entre le Roi des Français et les Etats-Unis, dans toute la ville qui so fait honneur d'être sagement police n'aura pas fait fermer pour cause de non solidite ou

De même que l'on doit faire l'inspection des lours et des cheminées; que l'on doit veiller à la propreté des maisons, des cours, des rues, à l'entretien des levées, des ponts, à la solidité des navires, bateaux-à-vapeur &c. de même, en un mot, que l'on ne doit rien négliger de tout ce qui peut être utile a la surté et à la santé de toute la communauté, il nous semble aussi que la construction des maisons ne peut pas être abandonnée à la volonté du des maisons ne peut pas être abandonnée à la volonté du source de l'Océan sont, par la présente, prévenus que les transfers des setions seront faits, et les billets échangés.

Par orure de la Direction.

30 mai

Mais, si vous n'avez pas de loi qui astreigne le propriétaire à consulter le voyer, pour construire sa maison ou pour y faire de gresses réparations, à quoi vous servira-tau bureau jusqu'a 3 heures p. m. du dit jour. malheureusement nous sommes encore dans le doute sur pourrez pas exiger qu'ils indemnisent les victimes. Seule ment vous pourrez prendie des mesures salutaires pour Quelque soit l'issue de cette révolution passagère, de qu'à l'avenir, il ne puisse arriver rien de semblable. Ce vant plus attentifs à ce qui interesse à un si haut point la

à sa destination, l'amirauté l'obligea à faire les réparade dix mille piastres. Si la surveillance se faisait rigoureusement dans notre port, il est bien certain qu'on n'aurait pas permis à ce navire de prendre la mer, dans l'état comme sous tant d'autres, n'est pas faite comme elle devrait l'étre.

Certes, si MM. les membres du conseil de ville et MM. les législateurs, voulaient, chacun en ce qui les con-cerne, tenir la main à tout ce qui peut contribuer au bon-cerne, tenir la main à tout ce qui peut contribuer au bon-go mai G. D. RSEY, no 39, Nouvelle Levée, heur de la communauté, nous verrions bientôt l'ordre succeder au désordre qui règne parmi nous. Mais pour cela, il faut être ami du bien public; il ne faut pas que par [30 mai] G. DORSEY, no 38, Nouvelle Levée.

Nous terminerons en approuvant la détermination qu, a été prise par les membres du conseil, parce que nous espérons qu'ils sauront tirer parti de la circonstance présente, pour améliorer notre législation aus se point.

PAR AUTORITE

ACTE

ar remettre en viguent, à tégard de la parsime de St. Bersard, l'acte initialé: "acte poet stablir des cours de juridiction criminelle dans les parsieses composant le premier
district judiciaire, la parsieses d'Orléans egraptér, et pour district judiciaire, la paroisse d'Orléans exc d'autres objets "approuvé le deux avril, mil

deux.
Sect. Ire. Il est d'ordré par le Sénat et la Chambre des
Représentane de l'Etat de la Louisiane, préunis en assemb és
générale; Que l'acte approuvé la deux d'avril, mil huit cou
rente deux, initiulé: " acte pour établir les cours de jurisdic. triet judiciaire, la paroisse d'Orléana exceptae, et pour d'au-tres objeta; " est et demeure en ferce, à l'égard de la paroisse de St. Bernard, et que le présent acté sera en vigueur à dan-de st. Bernard, et que le présent acté sera en vigueur à dande sa passation et que le précent acté sera en vigueur à date de sa passation et que toute loi à ce contraire ust et demeur

ALCEE LABRANCHE. Orateur de la Chambre des Représentant CHARLES BERBIGNY, Approuvé le 30 mars 1835.

E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Lo

ACTR
Pour erter trois notaires publice additionnels pour la paroisse de Rapides et pour d'autres objets.
Sect l'es. l'est décrét par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Qu'il cera mommé trois notaires publics addition nels, pour la paroisse ées Rapides, dont l'un devra résire dans la ville d'Alexandrie, l'un sur la rivière Calcassieu, et l'un sur le bayon Jenn de Jean ou le bayon Cotile.

Sec. 2e. Il est plus de décrété, etc. Qu'à dater de la passation de cet acte, les notaires publics pour la die paraisse despont tenements les minutes descriptions de despont tenements.

passation de cet acte, les notaires publics pour la dits pa. roisse devront transmettre les minutes (originats) de tous les autes passés pardevant eux, desté les trents pairs qui seive ini leur passation, et après les avoir copiés dans un régistre relié tenu à cet effit, au juge de paroisse, de la côtie parois le qui devra les déposer (file) et les enrégistres (record) de un me que s'ils avaient été passés pardevant lui.

Sect. 30. Ri il est de plus dé riris etc. Qu'il sets nommé un notaire public additionnel pour la paroisse d'Est. Félica. na, requel devra renir son burean à Port Hudson.

ISigné! ALCEE LABRANCHE.

ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans. CHARLES DERBIGNY, ouve le 31 mais 1835.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. RESOLUTION. par le Sénat et la Chambre des Représentant

État de la Louisiane, réunis en assembléa générale. Que nos Représentans au Congres soient invités et nus. Sé. nateura requis de faira tous leurs efforts pour objenir d gouvernement général, une concession de terres à l'effet d nateurs requis de faire tous teurs entre pour outre de l'effet de gouvernement général, une concession de terres à l'effet de contribuer à la confection d'un chemin à coursses qui commencerait à Springfield, d'une la paroisse de Livingst in aboutirait à Liberty, dans l'Etat du Mississipi, ALCEE LABRANCHE,

Orateur de la Chambre des R. présentant. C. DERBIGNY, Président du Sénat. E. D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane Thous appelons l'attention du public sur passeurs pre prime de valeur et 96 esclaves de choix, dont la vente auri nou aujourd his, a l'arcade de Banks, ree des Magasins, e tre celles de Gravier et Natches, par Jasec L. M'Goy, et ur, commannten partie d'une habitation de trèn-grander, amb qu'une proprié à de rapport dans le faction ur-e, faisant face d'un côté de la Levèe et de l'autre. i rue Tch-upitoulas, sur la qu'elle se trouve, une. D'atiliers e. Rum ; et plusients lots de terre d'ans le faubourg. Marig sy

A 416 conduit à su dernière demeure, lundi dernier, M. HUARO TRONSSIM, jeune, né à Reime, département de la Marne. Il a comp e parmi ces væux débris de l'empire qui ont sact fié fortune, avenir, au saiut de leur patrie. M. Husad, command et en 1315, les corps francs de la Marne. Bon auxi, homme plein de servabuité et de nobles qualité, hommer à tes cendres, honneur à toute ta vie !!! Adres.

SES NOMBRE X AMIS.

t autres proprétés.

Decede hier soir, M. Louis Auguste Huer. Ses amir 100 rue St. Pierre, entre Gravier et Perdido, fanbourg

Théatre d'Orléans.

Jeudi 21 mai 1836. UNE HEURE DE MARIAGE. en I acte de M. Etienne, musique de Daleyra Procede per KETTLY; OU, LE RETOUR EN SUISSE Vaudeville en l'acte, de MM. Duvert et Paulin.

On commencera par LE GARDIEN, THEATRE AMERICAIN. Le célèbre drame de M. Victor Hugo, LA TOUR DE NESLE,

qui a cause tant de sensation partout ed il a été fep VENDREDI SOIR, 22 MAL . Pour le benefice de M. FARREN. Mme. Partenant, pour teine Marguerite.

Avec le spectacle oriental de la BARRE REETE On peut des à présent se procurer des bilicts d'entré-Burrau de la Compagnie d'Asserance de l'Ocean.

UNE élection qu' a eu lieu parmi les actionnaires le 15 de ce mois les personnes ci dessous nommé

15 de ce nois les personnes et dessous nommées ons été un somment nommées directeurs.

R. C. Pritchard, H. Gally,
S. T. Peters, H. S. Bucknet,
W. Bogartt
F. Peschier, J. M. Field,
J. Miramond. J. M. Field,
Pritchard a sté à l'appaignité du prégulent et M. R. O. ritchard a ete, à l'unanimité élu président, et W. Tuits

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Oceas. 90 Mai 1935. CETTE Institution nommera jeudi prochain 21 du courant un inspecteur. Les demandes seront requer

Par ordre de la Direction.

Wm. TUFTS, secrétaire. A VIS—Les électeurs de 3mc, district, sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police pour le dit district, qui avait été aumonré pour le II du courant, n'ayant pas en heu, il sera procédé à use nouvelle élection lundi pro:hain, 25 du courant, ches M. Jaan Davis, rue q'Orléans, sous la surveillande de MM. S. L. St. Cyr et J. B. Fave.

J. B. Fage. Les vites au terme de la loi, seront reçus depuis 9 hau Les vites au terme de la loi, seront reçus depuis 9 hau Burcau de la Compagnie des Architectes du matien jusqu'à 3 heures de l'après midi.

30 mai - 4 CHARLES MAURIAN, iner.

Burcau de la Compagnie des Architectes du milieme district de la ville de la Nouvelle Orléans.

A VIND

UNE assemblée des directeurs, tenue le 18 du cou-Ja dite compagnie. Par ordre, FLEURY GENERELLY, Secrétaire.

Dans la même assemblée, Mr. Fleury Generelly, trésorier, a rendu un compte correct des recettes et dépenses de la dite institution; en conséquence, il a été déchargé de et relevé de son cautionnement. 20 mai JOSEPH LAURANT, président,

DUBLONS MEXICAINS—On a bason de dout the same of same

ROIS caisses de courtepointes de Marsetiles pour l'été, de dimensions extrêment grandes et de qualité superfine, en débarquement du navire Shakspeare et à vene dre par ANDREWS & PRERES, r 1e de Chartres, no 19,

BEJIME DE GOSHEN—30 frequins bestre ée Goshen en débarquement et à rendre par 20 mai E. W. GREGORY, 60, rue Chartres, SUCRE BLANC DE LA HAVANE.

Caissees sucre bianc de la Havane, en débarque-ment du navire Girard et à vendre par LEGENDRE 4 SAMORY. 20 mai-4 no 54 rue Toulages.

ON demande des actions de la Compagnée d'Assersan-ces de l'Océan.

A YENDEE.

Des actions de la Fresse à Coton d'est haut.

20 mai EDWD, GOTTSCHALE, courtier. Banque de l'Union de la Louisière, imprater.

Banque de l'Union de la Louisière,
Mountie Ordinar 16 vant 1936,
CETTE Banque élira an commun 44 chonigs le 22 de ce mois (20 mai). J. B. PERRRULT, caissier. POUR LOUISVILLE & GIRCHNATT

tan à Vapour liq s CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, dystet une demette haute sera prét-a recevoir du fret demais 20 de courant. Le plus grante partie de son chargement ent engages, il partira incressiment. Pour la balance de tent ougaged, if parties inc FOREYTH, GOORDWYN & Co N. B.-Le Chancellor a un Mauble bossoir chacan bien cal-N.B...Le Chancellor a un deuble commer change inc.
Se, ainsi qu'une pompe et des tayans à incardie ce qui ga-

rantit l'entière securite des pussagers POUR LOUISVILLE. La barena & vopear LAFOURCHE, capitaine Gillett, partira pour la sus-dite destination et les postes sater-mediarres Marcredi 20 du courant, à 4 heurse P M. Pour it et ou passage s'adresser à hord ou à TOURNE & BECKWITH. 19 mai Nouvelle 1,5vec no 28 et 29.

PUUR TAMPICO La gollette fine voilière doshles et chevilles en curre HALCYON, capitaine W Williams, syant in mossie de ses chargement sugages, partire incessionent, Pour in balance du fret ou phasage, partire incessimmenagemes. S'adressite au capitaine à bord ou à 198E MARIA CABALLERO.

no Stue Testores POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS. La goèlette mexicaine fine voilière AMERICA, cap. Ruiz, ayent une partie de son chargement engage; partira sous peu. Pour frét ou passage, yant de bons emménagemens. S'adresser à bo 20 mai J. PRATS & FIL3.

A VIS—La soussignée, ayant was ontigations a rempire invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien s'acquitters enverselle d'ici su 15 de juin prochain si elles ne vellent s'exposer au désagrément de voir leurs compient s'exposer au désagrément de voir leurs compients de la little de VIS-La soussignée, ayant des obligations à rempli se sellent sompose as conforts à l'encan lesit jour.

JOSEPHINE MICHEL.

Succession do feu John Linton. Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Landi 29 juin 1835, j'exposerai en vente péblique. à l'encan. à la Bourer, encoignure des rucs Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des prenves, dans et pous la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les propriétes ci après dé

lot de terre frites, côté sud de la rue du Cansi entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ ente heit piede de face à la rue du Cana', sur une proforur de cent dix nuit piedă, plus ou moins, ensemble les deur de ceuf dix nuit pieca, pme on moine, ensemble les bâtisses et les amélierations qui s'y trouvent, syant été acquis par le défautide M. Morgan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1833. Une portion de terre, de forme irrégulere, située derrière et attenant au lot de terre ses décrit, dont les dime stima précises sont inconnues, sequise par le définit de William Beand par acte au rapport de Wat. Chicaty, no-taire public, en date du 23 mars. 1833, ensemble les baiss. ser et améliorations qui s'y trouvent.

ser et améliorations qui e'y trouvent.

Un lot de terre situé run \$1. Charles, mesurant trente pieds trois pouces de lace & la 180 St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur une ligne, et trente pds quatre pouces de large sur la ligne du fonds, arquis par le définit de George Green par acts au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du \$2 mars. 1833, ensemble la lace hétiges at améliorations. Conditions du la vente one les bâtisses et améliorations. Conditions de la vente, comptant. W. F.C. DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de fru Marie Pierre, L. de c. l.
VENTE par le régister des totameus. Lundi 22 juin
1836, à midi, j'exposerai on vente à la Bourse de
Hewlett, encoignure des rues St. Louis at Chattres, en
v rus d'un ordro de la cour des preuves, cans et pour la ville et paroisse de le Nouvelle Orléane, pour compte de la succession de feu Marie Pietre f. de c. 1, la propriété foncière et les bâtisses en près décrite, savoir :

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain fesant

partie d'un terram situé su fasbourg de l'Annonciation, dés signé par le no 14 de l'ilet no 2), le dit demi terrain ayant augue par le me le de ried no as le incommentation agains mesure française, trente pieds de face à la rue St, Jacques sur cent cinquante pieds de presondeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'aûtre par

Larte de vente sera passé perdevant H. Pédesciaux, not pub, aux frais des acquéreus. 20mii 20 mai

AROISSE JEFFERSON-Cour des Prouves-En veria d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse je procéderai mardi, le 16 juin prochain à 10 heures du matin, devant la porte de la salle d'audience IU neuros du matin, devant la porte de la saile d'audience de la dite cour, en la ville de Lafayette, en la ville de Lungue de Banks;

Tota de terre situés au fastionre Ste. Marie, an coin des propriétés et après décrites appartenant par indivis à la succession de Susan Clark et à celle d'Élisabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opèrer le partage, aavoir :

Un terrain situé dans se faubourg des Religiouses, en cotte peroisse, meaurant 40 motes de face à la rus Foucher, ver 61 piede 11 pouces de professe, meaurant 40 motes de face à la propriété due berrieure de F à Harman, ve 64 puede 10 pouces 4

viette Levac sur 120 piede de pro demany inches la fond 10 posces de probadeur.
par le lot no 1, de l'autre coté par le lot no 3 et dans le fond 10 posces de probadeur.
No 3, ayant 25 piede de face à la rue Foncher sur 64 piede par le lot no 1, de l'autre coté par le lot no 3 et dans le tono
par le lot no 5, désigne comme le lot no 2; ensemble la
maison de maitre et autres aux ellorations qui sont dessus
maison de maine faubung, attenunt par
le notations qui sont dessus
notations qui sont dessus dessu

a term, teurs billets in losses à satisfaction en compone tels qu'ils seront demas lés pour faciliter le partige à fine et de plus hyp thèque spécials aur les terrains jusqu'à par | Signera, notaire public, aux frais des acquérours. F. DUGUE, juge.

Doite, SAIN DOUX & JAMBONS—477 barries de porc mess ; 125 do prime ; 135 do de quarters do; 30 boucauda porc fumé, princi, alement des côtes, et 1257 treguins de sain-doux. Le tout préparé par les meilleurs ouvriers de Cincianati à présent en debarquement vis-4.

G. DORSEY. DOAC, SAIN DOUX & JAMBONS-477 barrils de vis la rue Poydras, et à vendre par G. DORSEY. 20 mai no 38 Nouvelle Levée.

INOCHE & FRERE ont Phonneur de prévenir les unues, qu'ils viennent de recevoir un joir cheix de lingerie, pellerines et fichus, bobin brodee, dans le plus decraier soût.

dernier goût.

19 mai - 4

VIS-N. F. DAVOINE, encoignière Toulouse et
Dauphine, vendra à bas prix les marchandises qui
tus reste, devant partir dans 8 jours pour France; ainsi
que la négrosse Méri, àgée de 23 ains, cuisimière, b'anchisseuse et repasseuse, sujet fidelio, et garanties des vices et
maladira prévus par la loi, avec ses deux enlaus Victorin,
âgé de 4 ains et demi et Garage de 14 mus. Aux. âgé de 4 ans et demi et Grorge de 14 mois. Aussi Ray-mond, négritien, orphelin âgé de 9 ans. Si ces carlaves ne som pas vendus à l'amiable d'ici à Jendi 21 du courant, le le seront le dit jour, à la Boutse de Llewiett, par M.M. Hewlett & Bright.

C inditions comptant. A societe qui existiit entre les soussignes est dissonte des ce jour d'un commun accord; N D Huidekoper teste chargé de la liquidation.

A DUCAS.

N D HUIDEKOPER HAPEAUX—7 Casses de Cânpeaux de featre et de soie

en denarquement et à vendre à bon marché par Wm BRYAN, an 19 rue de la Commune SOULIERS de-9 cai-ses de bottes, brodequins et acultere pour hommes, femmes et enfans à vendre par Wm BRYAT

no 19 rue de la Co CATUN—2 sausses de navon d'excellente qualité, de saude,
Cartonné et varie, à vendre à bon marche pour clore un
Compte, par

19 mai

no 19 rue de la Commune.

19 mai no 19 rue de la Commune.

BCU età vendre par le soussigné, bus de soie noire, brodés et unis; demi bas do; do en coton; bordures à manias; coutil brin blanc; mouseelines à moustiquaires; gants de soie noirs et blance; do en peau; des Indes fran-Calses, monescines; jaconais; bobinets et mousseline; ca-lege vert pour voiles, voiles guze vert, blancs et notrs; do, binet doj judona à cordonnets; fichus gazo, do crêps; g.x. fuulard, écharpes crêps et blondées; franges en coton; bos durs) à rideaux; mousselnes damassées pour rideaux; de à carreaux et brodées; fleurs artificielles; courtepointes pi

a carreaux et brodées; fleurs artificielles; courtepointes piquées et a raics, etc.

19 mai A. G. COCHRAN, 43, rue de Chartres,

19 mai A. G. COCHRAN, 43, rue de Chartres,

terépes brodées, schâles artin, do hermani, dentelles
bobines; pélerines satin; montselines, robes brodées etc.

19 mai A. G. COCHRAN, 43, rue de Chartres.

AU DE VIE-En débarquement des navires Ballo
chan et Anne Louise, vonant de Bordeaux et à vendre à des conditions avantageuses par 1 s soussignées. ire à des conditions avantageuses par l'a soussignés,

40 demi pipes d'ean de vie de Cognac, 4e preuve, 10 do do de Champagne, 1000 caisses de vin des crûs de St. Estephe et St. Julien, 20 do fruits à l'eau de vie. CARRIERE & BORDUZAT,

rue St. Louis, no 11. Succession de feu John Linton.

WENTE par le régister des testefrens—Jendi 25 du
courant, à midi, j'exposerai en ven e publique, à j'encan, à la Bourse, encoignuts des rues de Ciserres et S.,
Louis, en verte d'un ordre de l'honorable cour des prèuves, dens et pour la ville et paroisse de la Nouvella Or-léans, les actions cluaprès décrites, pour compte de la suc-cession de feu Jehs Linton, auvoir-80 actions du fonds capital de la compagnie de canal et

do hanque de la Norvelle Orléans, payées en enlier. 9 actions du fonds capital de le compagnie d'assurance 14 agricus du fonds capital de la compagnie d'ans u Mississipi, sur charuns desquelles la somme de sinquanpiantres a été parée. 20 ections du fords capital de la compagnie de naviga-

VENTES A LIENCAN. FAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

L sern vendu le ler jum 4886, à mich, & la Bo Un lot de terre situé su feubourg Trême, rue de Marais, onte St. Philippe et Ursulines, ayent, mesute unglaise, envenue St. Philippe et Ursulines, ayent, de marchandisch Paches au jource-desses désign deux, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un 5 censes de toiles, 40 do. d'étolis à vaies et a électe par la propriété de Pierette ou Mary et de Pautre par celle d'Adelaide Peraud. Conditions—môtifé compfant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endousés a st-lines de de la complant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endousés a st-lines d'été conflictionnée dans le deraier gêre pour marché, iniu a melquas caitses de bottes, mulure et la complant de la comp entre St. Philippe et Ursulines, ayant, messte anglaise, environ 28 pds 6 pouces de face sur 85 pieds de profen-

L sera vende mercredi, 20 mai à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, un assorament d'éven-

PAR FERNANDEZ 4 WHITING. tatie en plumes. PAR FERNANDEZ — WELLERUS,

AMEDI prochsis to 193 de ac mois, si sera vendu à
l'Avcade de Banka, à midi précis.

Les propriétés auvantes—16 terrains situés dens la faubourg Livandais dans l'itet no 63, le tout, étant feuné,

syant portes etc. situés près de la rivière et issant fece à la propriété de John et entre les rues Laurel, Jersey, Eightet Nieth: no i à 10 fesant face à Laurel et, ayant FAR TILICUL, DOMINGON & CANONG E. Eightet Riert Res 1 to 12 ayant 39 preds de fuce at 100 de profondeur; no 11 et 12 ayant 39 preds 9 pouces fuce à Ninth et, et 125 pieds de profondeur, 13 et 14 fuce à Eight ut. 39 pieds 9 pouces, 120 de de profondeur; 15 et 16 fuce à Lersey et, 28 pieds, 120 de de profondeur; 15 et 16 fuce à Lersey et, 28 pieds, 120 de de profondeur. Anssi 48 terraina situés à Carrollton selon le plan A, B. C et D, ayant chacun 60 pieds de face et suivine est au evolution suivine sette les tractions de la minure et au revolution suivine est en le le la lette de la minure par la la minure est au evolution suivine est en le la la minure est au evolution suivine est au evolution est au evolution suivine est au evolution e indeur, situés entre les rues Jack. son, Eleventh et Twelfih, et près des propriétés de M. fans et bon sujet.

Conditions : 6, 12, 18 et 21 mois de crédit pour bons billets undosaés à satisfaction et hypothèque jusqu'à par-Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaite

ublic, aux fiais des acquéreurs. PAR I. R. BLACHE L sera venda aujoutd'hui, 20 da courant, à Aheuras de L'après midi, sur la Levée, vis à vis la place d'armes, 20 pipes vin Malaga doux, ayant droit an drosobook. Con-20 mei

PAR F. DUTILLET & DELERY L sera vendu le samedi 23 mai, à midi, à la Bours-Hewlett: 1. JUSTINE, négresse de 38 une, contunère, bonne

danchisseuse et fine repusseuse, un pes cumunière, sujette aux maux d'estomac. 2. MARY, négresse agée d'environ 21 ans. blanchis-

scuse et cuisinière, doinestique de maison.

3. LOUISA, mulatresse âgée de 20 ans, parfaite domes tique de maison, cuisinière, blauchisseuse, repasseuse e un peu couturière, ces escluves sont garantis des vices e ineladies prévus par le toi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et

hyperhèque jusqu'à parfait paiement. PAR JOSEPH LE CARPENTIER. RECREDI 20 du conient, il sera vendu à 10 heures A M. à son magasin d'encan, pour clore un compte, une facture de cassarillos, toiles à nappes, toiles draps dec draps dec

PAR FERNANDEZ & WHITING. PAR FENNANDEZ & WHILING.
A H Désonge vs. ses creanciers.
L seva vesdu à l'Arcada de Banke, semedi 23 du courant,
à midi precis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour
de Parotest et sous la direction de A H Désonge syndic pour

Constant. W. F.C. DUPLICOSIS, reg des testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevent Hilary B.
Cenas, notaire public, sex frais de Paqquéreur.

20mai
Succession de feu Marie Pierre, f. de c. I.

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. I. Conditions : 1-4 comptant, la balance à 6, 12 at 18 mois de

credit, pour Milets endosses à sattefaction et hypotheque epé-ciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente serent passée pardevant Jules Mosey no-Les actes de vente serent passes parsevant - una des suedits sire public, aux frais des acquereurs. Le plas des suedits l'Areade. 19 mai terrains ast exposé à l'Arcade. PAR FERNANDEE & WHITING.

Proprietes et magamu de grande valeur à l'encan. L'sera vendu Sasaeds prochain 23 du courant, à la Bote L sera vendu Samedi prochain 23 du courant, à la Bour se de Hewlett, à midi précis : Ces 2 beaux magasme va briques, perfaitement bien finis, mesure françaire, trente pieds de face à la rue St, Jacques sur cont cinquante pieds de prefendeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'attre par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'attre par le terrain no 14; lequel terrain n élé ucque quis par la définite conjointément avec Charidat Thibault tel, ensemble ics bitisecs quis y trouvent.

Conditions de la vente : une moitié complant et la balance à un un de crédit, en billet endossé à satisfaction, portunt hypothèque spéciale. W. F. C DUPLESSIS, rég.

L'arte de vente seu passé perdevant H. Péden: aux, d'onse à satisfaction et le vente seu passé perdevant et le Péden: aux, d'onse à satisfaction et propriet de ce de crédit, un billets ence

oabes à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acrè de vente sura passe de l'étude de Vdophe Matureau Rotaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plus est expuse à la Bourse.

PAR J B BLACHÉ.

L sora vend. Vendrodi 29 da courant, 'à mies, à l'Arcade

cette perciese, mesurant 40 piede de face à la rue de la lignes de prolondeur.

Vieitle Levat sur 120 piede de prolondeur, imme s'un esté Ro 2, ayant 25 piede de face à la rue Fincher, sur 64 pde

AITINTION !!!



AITINTION!!!

Les deux corep ignités préndrée l'est dossés à catting non ble après la vente.

Conditions: 6.12 et 18 m is de cré it pour billats bla armes, Dimanche prochain, 24 du dossés à attifaction avec hypothèque. Lés ètets de veucourant, à sept heutes précises du le seront possés parJevant W. Boawell, not, pub. aux fraid inatin et s'assembleront au lieu ort des sequireurs.

19 mai - 5

PAR F DUTILLET & DELERY.



Par ordre de la Cour. W F G DUPLESSIS, reg. des itens. 20 mai 📕 🏄 RHUM, EAU DE VIE & HUILE. N deharquemer tou navire Hobart, de New York 50 do eau de vie, 4e preuve,

10 p pes huile à bibler, à vendre par LEGENDRE & SAMORY. mai -3 54, rue Toulouse, 19 mai - 3 A VENDRE en debarquement, par F Henry & Laut fant, no 30, Vicille Levec; a un prix modere : 40 1.2 barriques vin blanc, 1833, 200 barrils vinnigre blanc, 40 douraines penux veaux circs noises; 1600 paquete cordes a ligne assorties, 1 baril fil à volle;

I baril fil a volle. I barril pierres blanches à fusil; Ch assortiment complet de chaudie es françaises 19 mai F. HENRY & LAURANT.

RCU par Mary-Habriot, du Havre, et à ventire par les soussignés. Une julie collection de livres de littératures, classiques, romens nouveaux, précis de théâtre, les œuvres complette d'Alex. Duma's et Béranger 5 vol. in 80, avec musique s les gravutes, Un assortiment de parlumeries composé de mueilag

pour teindre les cheveux, encre indélibile à marquer le lingre, poudre à poudrer &c. ALEX PAYA & Co. ge, poudre à poudrer &c. ALEX. PAYA & Co. 19 mai 192 rue de Chattes entre St Fietre et Jefferson A VIS... La société que d'acreté jusqu'à ce jour en cette vijle que la raison de Williame et Lee a été dissouts le 16 ilu cottant, par consentement mutuel. George M Lee est antiérement autorité a régier les affaires de la requié.

J O WILLIAMS.

GEO M LEE. UANGE sur New York, à vendre par JOHN MaltiLLAN. 18 mailt no 31 yea du Canal CHANGE our Loudies at Paris, à contre per JOHN MeMILLAN 18 maisty no 81 rue du Canal

N dévarquement du navire le Balloche, et à vond par Pierre Lafaye, rue Royale, no 147 par Pierre Lafaye, rue Koyale, no 147 p.
51 ésisses via rouge St. Emilien 1998,
24 burriques via rouge do 1518,
8 burrie seu de via Cognae,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831,
1831

tion de l'Amite.

3 actions de la presse à coton d'Orlans.

3 actions de la presse à coton d'Orlans.

WANGIN, Servaiss et Furgesse, a thousant de privation de la presse de la Nouvelle Orlans.

Cundiçons de la rente-morter ses établisement dans la rue Jeffernée, en tourque de la Nouvelle Orlans.

Cundiçons de la rente-morter ses établisement dans la rue Jeffernée, en norque de la Nouvelle Orlans.

Cundiçons de la rente-morter ses établisement dans la rue Jeffernée, en 19, en

VENTES A L'ENCAR MAIL NEW TOR, HIGTOHAISS & CO.

Au magasin rue de Chartres No 22. L sera vende mercredi, 30 mai à 10 heures précises du compte de qui il appartiendra.

AVIS AUX MARCHANDS.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

L. sers vends le samedi 23 dis coursait, à 4 hours demi de l'après midi, seti-les liens aux plus offrant sans réserve, le buil à loyerjurqu'au i Novembre le de 32 magnétis ou boutiqu'es-estées au Buzar en face marché aux légumes et faisant face à la res Galatin.

20 mai

imere est an eventent sujet. La négresse LUCILE, agée de 14 ans, gardienne d'es

PAR TRICOU, DOMINGON & UANONGE. PARTRICOO, DOMINGON & CANONGE.

AMEDI 23/th comant 1/2 sera verdu à l'Arcade d
Banks, sans réserve, à nais, 42 luis de terre de valeu
située à la Passe à Chiteinn dans une position désécuent

avec les balisses et améliorations qui s'y trouvent. Les nombreux avantages perticuliers dont journe propriétés situées dans une position visifiient adj powt retraites d'été, et qui n'a passion parell dans tout catte partie de l'Union, pue voismage de la Nouvelle Or son 15 preds andessus de niveau des caux du lac et entre compée de bulies allées ou de frais ombrages. Les aibres nt: miaurier, le cedre, le chene vert etc. etc. La partie de terre défriçuée est close avec d'excedentes barrières, s contient presque toutes les varietes des meilleurs aibret fruitiers du sord, fels que pommièrs, poirfeis, cerisiers, col-guiers, figuers etc. etc. A environ un dessi mille du riguters, figurers etc. etc. A environ un dem mille du re-vage et drost vis des latisses se t vive un grand lang Phuitres, et le lacabonde de toutes sortes de poissens. L whart ac protonge d'un viron 1.00 pieda jusqu'a la protor pieds, et demi d'eau, de sorte que les bateaux à applier penvent accoster dans touces les murées, s n'est uas encore entiferement acheve, mans peut l'être à peu de frais, et doit être considéié comme une propriété possants. ne à tous les acheteurs pour leur usave et leur mattent plus

Des sources d'esu frache su rencontrent de toutes peuts er oct e propriété. Le lot D'inseure un demi arpent de face sur une profonleur d'environ 7 arpens avec les améliorations qui s'y trou-vent, tels qu'une maison neuve de deux appartemens avec erie, entourée de helles harriètes.

No. 1 mesure 81 pieds de fires por 460 pfedu d'un chie 1 493 de l'autre No. 2 mesure S1 pieds de fure sur 792 pieds de byofon-

deur. Ces deux lors sont cultivés et bien enclos. No. 3 mesure 108 pieds de face au lac ser une profon-deur de 792 preds d'un côté et 1048 de l'autre, casemble es bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, cons stant on une mais in cui bois presque neuve, meturant 46 picda de fice sur 32 contenant (20 appartemens surmoutés d'une attique avec galerie sur l'avant et l'arrère chemmée en b iques et deux chambres à feu, p'us une mire masson ayant une chambre de 21 preds carrés avec deux cabinets et galerie de l'avant et ue l'arrière. Ce lot est dans un bel l'at de cu ture ayant un jardin sur la l'ilèade bien encles et coutenant un choix d'a bres fruitiers du mord, savines bulceuses etc. au devant de ces mais ons se trouvent six superheachenes parvenus à toute feur croi sance et qui dons sent un ombrage deleci ux.

No. 4 meetire 103 pu de de face an lee sur une profon deur de 1645 piede d'un cont et 1008 de l'auste, avec les nation de 34 pieds de fayade sur 32 pieds, contenant 2 maison de 34 pieds de façade sur 32 pieds, contenant à aupa temens avec un passage entre deux catifnets, galeris de l'uvant et de l'ar.ière, ainsi que enisme et puits s

rière.

Ce lut est anesi dans un bol état de culture ayant sur le devan: un grand jardin porager, li n vios, de bonnes bar rières. No. 5 mes to 126 piede de face au lac eu une profon-

eur de 1 08 pieces d'un coté et 960 de l'autre, ba isses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une harpente de maison completiement neuve, à deux étages, 73 pieds de faç ide per co de profundent. Corie batirse fu piede 14 pouces de profindeur sur la ligne adjuignant la pro-faite l'année dernière et était destiuée à faite un grand profité des lerriuers de F à étarman, et 64 seude 10 pouces 4 hôtel et peut être finir à peu de l'afs, car on peut se procurer dans le voisinage le trois au bas prix de 48 par 1900.

maison de maitre et autres siméliorations qui sont desus.

Un autre terrain dans le même faubourg, attenunt par le fond cellui précédemment décret, désigné comme le no. Il sont cellui précédemment décret, désigné comme le no. Il sont de la companyant à prede de face à le rue de Rétignées par le lot no 6, et de l'autre par le lot no 6, avant 21 pieds 6 pouces de profendeur.

No 6, avant 25 piede de fece à la tue l'autre par le lot no 6, et de 36 pieds de face à la tue l'autre par le lot no 6; et de 36 pieds de face à la tue l'autre par le lot no 6; et de 36 pieds de face à la tue l'autre par le lot no 6; avant 21 pieds 6 pouces de profendeur.

No 6, avant 25 piede de fece à la tue l'autre par le lot no 6, et de 36 pieds de face à la tue l'autre par le lot no 6; avant 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la tue l'autre par le lot no 6; avant 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la tue l'autre par le lot no 6; avant 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la tue l'autre par l'autre p

Tours en possession ce leurs lois, ei on s'adresse à lui dans

nent complet veste bleue et pantalon blane.

Par ordre du capitaine.

Par ordre du capitaine.

C' charretier; garanti ues vices et maiadis prévas par la Conditions un an de credit, en billets endomés à artisfic-tion et hypothèque.

Conditions: un an de credit, en billets endouse. A satisficant maitre d'exclave Royers, griffe ûg e de 16 auns, taille d'environ 5 pieds la vox douce, la poirtne large, très gros et très foit pour son âge, et parle anglais et françour d'un orde de la Cour de l'a strict bour le nremer dus, gais. La recompense sustite sers don, thée à quiconque le logers à la geole, ou le ramièners au sons igné, rue Royaie, No. 67.

20 mai — Noccessou de Niconas ani. m.

COUR DES PREUVES—Paroises d'Orléans—Avis est par le présent donne aux créanciers de la susdite successou pour lesquelles le compte présente pui llors ton, les rassous pour lesquelles le compte présente pui llors ton, les rassous pour lesquelles le compte présente par Jaque et Philippe Debous, un des décates a testamentaire de la dite succession, ne serant point approuve et homologué, les fonde entre responsabilé.

Par ordre de la Cour.

20 mai — Par ordre de la Cour.

Par ordre de la Cour.

A 10 heures A M.

YEN, Liquiter & EPICERTES.

VIN. HQUEUR & EPICERIES. MEULES. Tab grante quentib de heub esheufe et de benontre, consertant en sofar, buffets, bureaux, boa de lits et mateiate, stroure, chaises, tables, accesantes, b blo heques, a mairne, tables à ouvrage pour fommes, anni qu'une qualité de beterie de cursine, et une quantité de verrecle et poterie. Fromog 9-50 à crits de bon Fromage de Gashen; sement vandus aujourd'hui à 11 licures a m. 18 mai.

VIS-L. sera venda, a la mais in ila cons de A V2S-4, sora venda, a la mais in ilia cont un la Prito sed de la Printe Compés, par l'honorable juge de la dite Pas coisse, le 10 juin prochain.

Teriste et auclance: Exclures de chairs

Trente et quelques Exclares de choirs, des sens sekes, tous créules ou actimatés, il y a patini un haccommandour, parlant l'anglais et le français, un sus charpes, ter, un faugerus, et un cordonier : puyables dans tous mars 1836, en billets endosses à la satisfaction du vandeus avec les potheque succinie manufau parfait paiement 13 mai 12

VIS - Tous con qui out des cértainsques conte : a consession de feu Fs. Jh. Dupont, he l, sont prés de la faire connaître au amissioné, et ceux moi lui doirent Trente et quelques Esclares de choix, faire connaître au soussigné, et ceux qui lui doirem

d'avorà payer entre ses mains.
5 ma: 10,93s R. CADILLIAN, ex. trat. Simm-10,p3s R. CADILLIAN, e
PAR FERNANDEZ & WHITING. PAR FERNANDEZ & WHITING.

N vertu u'un ordiedo l'in norable Cour des Preuses,
dans et paur la vince ti partoisse o Ortéans en daie dus
7 mai 1935 et sons la direction de M. T. N. Lee, adibiniss
trateur du la succession de William Lee, et par le man temefit des associés survivants Mis. Brunder &

McKenna.

dl sera vendu à l'arcad de Bai ks, samedi prochain le 23 de ce mois, à mult précis, le Bon stivant, courte la suc-cession de Mrs. Merrian & Broadous; décèdes, d'Alexan-drie, de la somme de neut faille six cent quatre vingt reize pinstres. Condition à la vente. It mai

PAR PERSONNEL & WITE 1 1967.

N vertit d'un ordre de l'honorable Couride Paroisse

deshi et pour la ville et paroisse d'Abrilla en date du 6 mai 1835 et sous la direction de lizer fol Hayes, syndic de o mai 1050 et sous la direction de 1250 de 143 es syndic de see siens, il sota vendu samedi proc'aum, 23 de ce mois, à l'arende de Banke, à midi précis;

Le Bon suivant donné par le di; Haves à ses créanchers, contre les Biens de Megristi & Bràs due, d'Aloxandires, décédé; pour la somme de vingt, neul mille einq cent que les vingt hent puertes 46 cent s.

ire vinnt limit provide he cant a Conditions: 6 mois de create, pour le mai de create connecte de la contrata del contrata del contrata de la contrata del contrata del contrata del contrata del contrata de la contrata de la contrata del contrata de Conditions : 6 mois de credit, pour des billets endosses

to be communish. GR